

M. Gibson: En vertu de quelle autorité les chemins de fer Nationaux du Canada accordent-ils aux députés de Terre-Neuve l'avantage de voyager gratuitement à bord de leurs navires?

M. Siick: Nous n'avons pas cet avantage.

M. Sinclair: Les députés de la Colombie-Britannique non plus.

L'hon. M. Chevrier: En raison de la continuité de l'exploitation entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, tout comme il s'agit d'une continuité de l'exploitation entre la terre ferme du Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, en ce qui concerne celle-ci.

M. Gibson: Il doit y avoir service continu entre Saint-Jean et Digby, car c'est là que le chemin de fer *Dominion Atlantic* fait la correspondance avec le train du Pacifique-Canadien. Cette dernière société détient d'ailleurs toutes les actions du *Dominion Atlantic*.

L'hon. M. Chevrier: Non, la situation est différente. Dans un cas, il s'agit d'un bac transbordeur que l'État exploite par l'entremise du National-Canadien et, dans l'autre, le service est exploité par le Pacifique-Canadien.

M. Harris (Danforth): Je me demande pourquoi on a jugé nécessaire d'accorder ces privilèges extraordinaires. Je comprends les difficultés des députés des régions éloignées, qui viennent ici afin de nous aider à diriger les affaires de la nation, mais, à vrai dire, il y a longtemps que ce privilège extraordinaire des passes aurait dû disparaître. L'autre jour, par exemple, on a parlé d'une randonnée gratuite de députés jusqu'à Churchill. Voyageons gratuitement, je le veux bien, mais ayons des pièces justificatives à déposer auprès de ceux qui sont chargés d'administrer ces affaires, afin que leurs livres renferment une inscription à l'égard de tous et de chacun de ceux qui jouissent de ce privilège. Honorons ces pièces, j'y consens, mais que les membres du Parlement, qui jouissent de grands privilèges et où ils ont la faculté de dépenser tant d'argent,—qui n'est pas toujours le leur,—ne dépensent pas trop librement l'argent du contribuable. Que les pièces justificatives soient examinées de telle façon que nos commettants aient le sentiment de recevoir la pleine valeur que représentent les pièces justificatives accordées par ceux qui sont au pouvoir.

Il y a dix ans, je voyageais dans la circonscription de mon honorable ami; or, le train ne transportait qu'un seul voyageur ayant payé sa place; tous les autres voyageaient gratuitement, au moyen d'une passe quelconque.

M. Cruickshank: Le train du jeudi vers Toronto?

M. Harris (Danforth): Nous avons ces billets dans nos porte-monnaies. J'avais honte de voyager dans ce train au moyen de ce permis de circuler car mon voyage n'avait aucun caractère politique. Ce jour-là, je ne servais pas la nation. Au contraire, je m'occupais de mes affaires personnelles dans la région qu'habite mon honorable ami. J'ai beaucoup d'affection pour lui. C'est un monsieur estimable auquel je suis fier de m'associer. Toutefois, je me disais,—je pense ainsi depuis dix ans,—qu'il était plutôt douteux que j'aie le droit de voyager gratuitement dans un train canadien pour m'occuper de mes affaires personnelles.

M. Gibson: Cela ne gêne pas l'honorable député en fin de semaine?

M. Harris (Danforth): Je vois là-bas un des députés de Vancouver. Je dois dire que j'ai fait la même chose dans sa région et que j'en ai également honte.

La légitimité de la délivrance de permis de circulation pour un moyen de transport quelconque me paraît douteuse, qu'il s'agisse d'aller en chemin de fer jusqu'au Pacifique ou de prendre le raccourci de Saint-Jean à Digby. On paye quelques dollars de supplément pour gagner du temps en prenant ce raccourci. Il faudrait étudier la question des passes et trouver moyen de nous payer davantage nos propres déplacements. Il ne faudrait pas que nous continuions de compter, comme nous l'avons fait jusqu'ici, sur la gratuité des transports et que nous acceptions aussi inconsidérément la faveur que nous accorde la loi des chemins de fer. Grâce à cette mesure, nous pouvons nous balader où nous voulons, sans doute pour le service de l'État, à l'occasion, mais plus souvent pour nos propres affaires. Nous sommes vraiment trop prodiges à cet égard. Je vois que le ministre est occupé à consulter ses adjoints; c'est sans doute plus important que ce que je dis.

Je le répète, le moment est venu de diminuer le nombre des voyages gratuits. Il n'est pas trop tard pour supprimer le privilège du transport gratuit accordé à tant de nos citoyens qui, bien qu'ils n'ont pas la permission de voyager gratis en autobus ni en avions,—et je formule le vœu qu'on n'étende pas ce privilège à ces moyens de transport,—voyagent gratis à bord des trains et des navires.

Ces observations ne visent pas notre dixième province, Terre-Neuve. Je me rends compte que ces gens doivent voyager beaucoup et j'espère qu'aucune de mes paroles ne limitera de quelque façon leurs allées et